

SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2010

~~~~~

Date de convocation : 02 septembre 2010

L'an deux mille dix, le sept septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie Claude Fournet, Maire.

Monsieur Pierre LAURENT est nommé secrétaire de séance.

Marie-Pierre REYNAUD est absente, excusée et a donné pouvoir à Lucien GOLLE, Béatrice ROCHAIX est absente excusée et a donné pouvoir à Nicole BOUET, Sarah LAMBERT est absente excusée et a donné pouvoir à Marie-Claude FOURNET.

Patrice MONDON est absent.

La lecture du compte-rendu de la dernière séance est approuvée à 11 voix pour et 2 abstentions.

## **1/Travaux église de Venterol**

Mme le Maire informe les élus de la prise en compte dans le dossier de Dotation cantonale de tous les projets présentés par la commune, dont les travaux de réfection de l'église de Venterol.

Après étude de deux devis, le conseil municipal à 10 voix pour et 3 abstentions, décide de confier la réalisation des travaux à l'entreprise VIAL et Fils, des Pilles.

## **2/ Convention cantine scolaire**

La convention, passée entre l'association de la cantine scolaire, représentée par des parents bénévoles, et la commune, datant de 1965, a été mise à jour suite à l'évolution du fonctionnement, de la gestion et du personnel. Une proposition de nouvelle convention, que les élus ont reçue avec la convocation du conseil municipal, a été transmise aux personnes référentes de l'association. Celles-ci l'ont validé. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition de convention.

## **3/ Délibération CLSH**

Le conseil municipal doit modifier la délibération prise le 28 juillet 2009, notamment des termes relatifs à la tarification et la planification horaire des vacances, sachant que la plage méridienne, non facturée à l'heure actuelle aux parents, n'est donc plus subventionnée par la CAF, alors qu'elle enregistre le nombre de présence d'enfants le plus important dans une journée. Des éléments complémentaires sur les moyens de recevoir de nouveau la subvention de la CAF doivent être demandés à celle-ci. A revoir au prochain conseil municipal.

## **4/ Décision modificative n°1 :**

Comme chaque année, des transferts de crédits sont nécessaires, pour pallier à l'absence de crédits dans certaines lignes budgétaires, dues aux dépenses imprévues au budget initial, notamment dans les chapitres 11, 12, 21 23 et 67 (charges à caractère général, charges de personnel, et immobilisations en cours).

Vote à 2 abstentions et 11 pour.

## **5/ Raccordement électrique Mr MANCIP**

Le SDED a envoyé un devis modifié pour la réalisation des travaux.

Initialement, le forfait communal était estimé à 2562.36 €. Hors, après une visite sur place et l'estimation des travaux à réaliser, le forfait communal a du être revu à la hausse, puisque la longueur de la tranchée est plus importante, et sera de 4 386.31 €.

Accord à l'unanimité du conseil.

Mr Mancip a déjà signé la convention de participation financière.

## **6/ Subvention exceptionnelle à l'association des Riverains du Canal.**

Mme le Maire donne lecture du courrier de cette association, sollicitant une participation financière de la commune pour régler les travaux de réfection de l'écoulement du canal devant la mairie, sachant que celle-ci a demandé des travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal se prononce à 12 voix pour, 1 abstention pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 €, et 13 voix pour une subvention de 203 €, égale à 30 % du montant des travaux à réaliser.

D'autre part, il a été constaté que les pins actuellement en place sont responsables de la destruction de la canalisation en place du canal, et menacent le mur existant. Il faut envisager de les couper.

Après délibération, les élus votent à 2 voix contre, 8 voix pour, 3 abstentions pour l'enlèvement de ces arbres.

## **7/ Enquête publique station d'épuration de la commune de Nyons**

La commission eau et assainissement doit se réunir avant la permanence pour éventuellement faire part de remarques au commissaire enquêteur. Denis Galland étudiera le dossier et fera part des points importants.

## **8/ Remise en service source de Grioux**

L'analyse d'eau brute est enfin arrivée et donne toute satisfaction quant à la qualité de l'eau. Dominique Jouve et Pierre Laurent sont chargés de la suite du dossier. A revoir au prochain conseil.

## **9/ Dossiers en cours**

Des informations sont communiquées sur l'état d'avancement de différents dossiers.

S'agissant de l'étude engagée avec l'Agence Cap Terre sur les aménagements du village, Dominique Jouve communique les dernières informations. Une réunion de travail est prévue prochainement.

Le projet de création d'un chemin communal quartier des Estangs avance : un budget global d'environ 5000 € est à prévoir pour payer le géomètre, le notaire et l'entreprise chargée de réaliser les travaux. Un courrier va être envoyé aux intéressés très rapidement, leur demandant la prise en charge financière pour la réalisation de ce chemin.

Concernant le projet d'adduction d'eau quartier des Estangs, un deuxième devis pour une étude a été sollicité au bureau d'étude CEREG. Pour mémoire, le premier devis, du bureau d'études PLANISPHERE s'élevait à 19000 € HT, et la deuxième proposition est de 18000 € HT. Les conseillers peuvent consulter ces devis en mairie. D'autre part, une commission eau, assainissement et urbanisme aura lieu le 13 octobre à 18h30 pour étudier ce projet.

#### Questions diverses :

Un point a été fait sur : la réunion d'information sur une étude sur le tourisme dans le nyonsais du 30 août dernier, qui fait état d'un budget faible, mais d'une forte implication des communes, du projet de reversement à la CCVE de la taxe de séjour, de la modification du statut de l'office de tourisme à prévoir.

Lucien Gollé a également évoqué l'installation du columbarium, reportée au mois de novembre, les travaux de finition du logement Duplan qui doivent être réalisés cette semaine, du nettoyage par les employés municipaux des différents abords des emplacements des poubelles, à prévoir 1 fois par trimestre, du rappel de la société chargée de l'entretien du clocher, déjà sollicitée pour une intervention, suite au dysfonctionnement.

Suite aux travaux d'enrochement, des végétaux seront plantés très prochainement pour un aménagement esthétique et une stabilisation du talus.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le lundi 18 octobre 2010 à 18H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.